



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE GRABINSKI – DON ET LEG

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme BARDIES Frédérique – M.
CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI
GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.17 – Point N° 3).

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. DELAHAYE Guy
– Mme GIACHINO Lisa.



MME BARDIES FREDERIQUE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 18 Septembre 2024.
Délibération N° DM_20240918N071

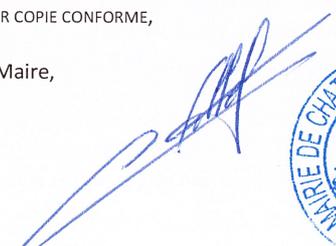
OBJET : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE GRABINSKI – DON ET LEG

Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint aux sports, informe l'assemblée que Monsieur GIOVANNONI Jean-Paul souhaite que soit édifiée une tribune à trois niveaux de gradins au stade Grabinski et en supporter la totalité de la charge pour un montant estimatif de 32.020,19 T.T.C.

Conformément à l'article L. 2242.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui précise que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs fait à la Commune, il propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation acceptant les conditions de ce leg à l'issu de laquelle les travaux seront réalisés.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'attestation concernant ce don fait à la Commune ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---